

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Mardi 25 mai 2021**

CCPC/2021145-015

**Membres du conseil communautaire statutairement : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération (25) :** Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Pierre BLANQUE, Patrice CAMPS, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN (procuration à Le TAON-BARES), Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU (procuration à M. GARCIA), Jean-Dominique LAPORTE (procuration à M. POUDADE), Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Philippe PETITQUEUX (procuration à Serge VAILLS), Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel RIFF, Michel SANTANACH, Antoine TAHOSES, Serge VAILLS.

**Date de convocation : 18 mai 2021**

**Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE**

**Objet : Demande de subventions Appel A Projets AAP**

Le mardi 25 mai 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la Communauté de communes s'est engagée dans le Projet Alimentaire Territorial Cerdagne Capcir-Haut Conflent en partenariat avec l'Association Chemin Faisant dans le portage et la mise en œuvre du projet dénommé « PAT Alim d'Aqui ».

Le Président rappelle la Communauté de communes *met en œuvre des actions en faveur d'une alimentation durable, locale et accessible à tous*

Le Président explique que des subventions peuvent être attribuées dans le cadre de ses AAP.

**OÙI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'effectuer les démarches de demandes de subventions**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 25 mai 2021

Pierre BATAILLE  
Président

Envoyé le 26-05-2021 à la Préfecture  
Accusé de réception le 26-05-2021  
**NOTIFICATION FAST**

